

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JANVIER 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 17 janvier, le Conseil Municipal de Blaison-Saint-Sulpice s'est réuni, dûment convoqué le douze janvier, à la salle des loisirs de la commune déléguée de Saint-Sulpice, en séance ordinaire, sous la présidence de Jean-Claude LEGENDRE, Maire.

Étaient présents: Mrs et Mmes : Jean-Claude LEGENDRE, Carole JOUIN-LEGAGNEUX, Pierre BROSELLIER, Doriane CHAGOT, Jacky CARRET, Jean-Paul HAMON, Laure CAILLEAU, Marie-Madeleine CHEVILLARD, Nadine DUPONT-THIRIEZ, Didier LIAIGRE, Estelle LE GUENNEC, Guillaume SALVIAC, Cécile AMILIEN, Charles RENAULT.

Absents excusés : Richard MARECHAL a donné pouvoir à Guillaume SALVIAC, Corinne GASSELIN a donné pouvoir à Jean-Claude LEGENDRE, Adrien MEILLERAIIS a donné pouvoir à Pierre BROSELLIER, Marc HEMERY a donné pouvoir à Estelle LE GUENNEC, Fanny SOARES a donné pouvoir à Jacky CARRET.

Monsieur Jacky CARRET a été nommé secrétaire de séance.

1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 6 décembre 2021

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 06 décembre 2021.

2 - Décision prise en vertu de l'article L.2122 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. Pierre BROSELLIER présente au conseil municipal cinq projets d'aliénation de propriété dans le cadre du droit de préemption urbain. Ils n'ont pas fait l'objet de préemption.

3 – Intercommunalité :

- Présentation du rapport annuel 2020 du Syndicat d'Eau de l'Anjou : prix et qualité du service public eau potable
- Présentation du rapport d'activité 2020 du Syndicat d'Eau de l'Anjou

4 - Finances locales : Autorisation d'engagement avant vote du budget primitif 2022

Délibération

M. le Maire rappelle qu'en attente du vote du budget primitif 2022 dans le courant du 1^{er} trimestre 2022 et afin d'assurer la continuité du fonctionnement des services, il propose de l'autoriser à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits votés au budget primitif 2021.

Il propose aussi de notifier à la Trésorerie la décision d'engager des dépenses de fonctionnement dans la limite de la totalité des crédits de fonctionnement votés au budget primitif 2021.

INVESTISSEMENT

Chapitre et Article	Crédits votés au BP 2021	Crédits ouverts au titre des décisions modificatives votées en 2021	Montant total	Crédits pouvant être ouverts au titre de l'article L 1612-1 du CGCT	Crédits ouverts au titre de l'autorisation
Chapitre 20					
Article 2031	37 250.00€	0.00 €	37 250.00 €	9312.00 €	
<i>Etude CPIE-CPO</i>					3 700.00 €
<i>Inventaire zones humides</i>					5 600.00 €
<i>Total article 2031</i>					9 300.00 €
Article 2046	129 312.00€	0.00 €	129 312.00 €	32 328.00 €	
<i>Attributions de compensation CCLA</i>					32 328.00 €
<i>Total article 2046</i>					32 328.00 €
Total Chapitre 20				32 328.00 €	32 328.00 €
Chapitre 21					
Article 21316	6 000.00 €	0.00 €	6 000.00 €	1 500.00 €	
<i>Equipements des cimetières Blaison-Gohier et St Sulpice</i>					1 500.00 €
<i>Total article 2111</i>					1 500.00 €
Article 21318	1 068 905.00 €	8.00 €	1 068 913.00 €	267 228.00 €	
<i>Travaux restructuration Grange Lamand</i>					40 000.00 €
<i>Travaux Reconversion des ateliers municipaux</i>					223 000.00 €
<i>Total article 21318</i>					263 000.00 €
Total Chapitre 21				267 228.00 €	264 500.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Le Conseil municipal s'engage à reprendre les crédits ouverts par anticipation au budget primitif de la commune.

5 - Finances locales : Devis de fabrication et pose de pupitres – Action valorisation de la Vallée de la Loire

M. Jacky CARRET rappelle que, par délibération N° 2020-12-4 en date du 7 décembre 2020, le conseil municipal a décidé à l'unanimité de réaliser, comme une des actions de valorisation du patrimoine ligérien, la pose de panneaux de découverte sur les sites du Port de Vallée, à l'entrée de la levée à Gohier et le long des itinéraires de randonnées.

Cette action est subventionnée par le Département (20%) et la Région Pays de la Loire (60%).

M. Jacky CARRET présente un devis de la société Inter-Signal d'un montant HT de 7 058.00 euros.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte ce devis et charge Monsieur le Maire de toute signature à venir.

6- Finances locales : Devis de remplacement des pompes de chauffage de l'école.

M. Jean-Paul HAMON expose la panne intervenue sur le chauffage de l'école la semaine dernière. La société Chauff'éco, qui assure la maintenance de la pompe à chaleur peut intervenir rapidement et a fourni un devis de remplacement d'un montant de 3 250.41 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter le devis et charge Monsieur le Maire des signatures à venir.

7- Finances locales : modalités d'attribution de cadeaux

M. le Maire expose :

La commune, pour pouvoir offrir de cadeaux au personnel communal, doit, sur demande de la Trésorerie, prendre une délibération décidant de l'octroi de cadeaux aux agents.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal de délibérer afin de pouvoir d'offrir un cadeau aux agents, titulaires ou non, partant à la retraite. L'idée générale est de pouvoir remercier l'agent partant pour tous les services rendus à la collectivité durant sa présence au sein de la commune.

Le cadeau (matériel ou sous forme de bon d'achat, chèque cadeau...) sera d'une valeur maximum de 20 € par année de travail au sein de la collectivité.

Le Conseil municipal, décide à l'unanimité :

- ***De valider le principe d'un cadeau offert aux agents, titulaires ou non, partant à la retraite dans la limite de 20 € par année de travail au sein de la collectivité,***
- ***D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document découlant de cette décision,***
- ***D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à être remboursé des frais engagés dans le cadre de cette délibération.***

Les crédits relatifs à ces dépenses seront prévus à l'article c/6232 « Fêtes et cérémonies » du budget principal.

Le remboursement de frais engagés sera imputé à l'article c/6238 « Divers » du budget principal.

8- Finances locales : avance de frais

Concernant le cadeau de départ en retraite de M. Thierry BAUDIN, une avance de frais de 207.35 € a été faite, dans des commerces où le règlement par mandat administratif n'a pas pu être mis en place.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le Maire à recevoir la somme de 207.35 €, en remboursement des frais engagés, factures à l'appui.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à recevoir la somme de 207.35 €, en remboursement des frais engagés, factures à l'appui.

9 - Informations :

-Antenne relais:

La société Orange a mandaté un nouveau sous-traitant, la société Axians, pour la recherche d'emplacements destinés à l'implantation d'équipements techniques composant une station « antenne relais sur Blaison-Gohier.

Deux emplacements ont été proposés, l'un sur le site des Basses arches, l'autre sur un terrain, également éloigné du bourg, appartenant au Département sur la route départementale D55. Des analyses radio vont être effectuées pour en étudier la faisabilité.

-Travaux ENEDIS d'enfouissement de lignes électriques:

Des travaux de dépose d'une ligne aérienne moyenne tension et de repose en souterrain vont être réalisés dans les années à venir entre Vempluie, les Moulins Viaux, la Croix Piron, Jouralem et le Haut Cheman.

-Ecole:

Un groupe de travail regroupant des élus et des parents d'élèves va être créé pour étudier les conséquences de la création d'une éventuelle cinquième classe.

-CCAS:

La distribution de chocolats, par des membres élus et non élus du CCAS, aux personnes de plus de 75 ans de la commune, a été fort appréciée.

-Accueil des nouveaux habitants:

Le 15 janvier un groupe de nouveaux habitants a été reçu par la municipalité en présence de membres des associations du Sablier, des Amis réunis et de Blaison 1020-2020. Une visite commentée du bourg de Blaison, fort appréciée, leur a été organisée.

-Stagiaire d'école:

Un jeune élève de quatrième a été accueilli une semaine en stage sur la commune.

Séance levée à 22 heures